



Note conceptuelle

Atelier mondial sur le financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et de la mise en valeur des bassins

16-17 décembre 2020, Virtuel

I. Contexte

La gestion de l'eau est confrontée à d'énormes besoins d'investissement, non seulement pour les services d'eau et d'assainissement, mais aussi pour la gestion des ressources en eau, tels que la gestion de la quantité et de la qualité des masses d'eau, l'attribution de l'eau à différents secteurs, la prévention des inondations et des sécheresses ou l'adaptation à celles-ci, ou encore la protection des services écosystémiques que les masses d'eau fournissent aux populations riveraines. Par exemple, 80 % des pays du monde entier ne disposent toujours pas d'un financement suffisant pour atteindre leurs objectifs nationaux en matière d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH) dans le cadre des objectifs de développement durable (ODD)¹ et les investissements dans la gestion des ressources en eau - tant pour les infrastructures que pour la gouvernance - sont insuffisants par rapport aux besoins réels dans de nombreux pays du monde².

Cela est particulièrement vrai pour les ressources en eau transfrontières : S'il est généralement admis, tant par les universitaires que par les décideurs politiques, que les bassins transfrontières - qui couvrent plus de 45 % de la surface du globe et abritent près de la moitié de la population mondiale qui dépend des ressources que ces fleuves, lacs et aquifères fournissent - nécessitent une gestion coordonnée et un développement durable, l'absence de ressources financières suffisantes et fiables met souvent cette situation en péril. Cela peut à son tour avoir des répercussions négatives non seulement sur l'utilisation durable de ces ressources en eau au profit des populations et des pays riverains, mais aussi sur la coopération entre les États riverains de manière plus générale - ce qui est une prérequis à la bonne gestion des ressources partagées.

¹ ONU-Eau: <https://www.unwater.org/water-facts/financing/>

² OCDE, 2016, https://read.oecd-ilibrary.org/environment/a-framework-for-financing-water-resources-management_9789264179820-en#page27

En effet, l'absence de modèles de financement durables est un défi commun qui empêche souvent les pays d'approfondir leur coopération et de soutenir la mise en valeur de bassins dans les rivières, lacs et aquifères partagés. De nombreux pays éprouvent des difficultés à financer la coopération dans les bassins transfrontières, car les avantages ne sont pas toujours connus et de nombreuses sources de financement, tant au niveau national qu'international, sont principalement destinées à des projets nationaux et locaux. L'élaboration et la mise en œuvre d'un développement coordonné des bassins nécessitent des ressources financières suffisantes et fiables pour que les pays riverains, les organismes de bassin versant et les autres organismes communs établis puissent fonctionner efficacement. Toutes les mesures et actions identifiées en coopération pour développer le bassin nécessitent alors un financement, quel que soit l'organisme qui les mettra en œuvre.

Les gouvernements, y compris les ministères chargés de l'eau, de l'environnement et des finances, ont la responsabilité de mobiliser un financement durable pour la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et de la mise en valeur des bassins. En outre, il est essentiel de comprendre et de gérer les risques particuliers et la complexité des projets de bassins transfrontières pour préparer des propositions de projets bancables qui attireront des partenaires financiers publics et privés. Les approches transfrontières entraînent des risques supplémentaires pour un projet, tels que la participation de plusieurs pays, la responsabilité juridique et le mandat de mise en œuvre, et les difficultés liées au partage des avantages et des engagements en amont ou en aval. Le contexte transfrontière, en particulier lorsque des organismes de bassin transfrontière existent déjà, offre certains outils d'atténuation des risques qui ne sont pas disponibles dans les projets d'un seul pays, tels que les accords de coopération existants, le partage des risques et le potentiel de mobilisation de ressources supplémentaires.

Ces dernières années, le thème du financement de la gestion des eaux transfrontières a été abordé dans le cadre de divers panels, conférences et autres réunions internationales, telles que les recommandations du Panel mondial de haut niveau sur l'eau et la paix concernant l'innovation financière pour la coopération sur les eaux transfrontières, la table ronde sur le financement de l'eau organisée par le Conseil mondial de l'eau, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et les Pays-Bas ; les travaux du Fonds pour l'environnement mondial relatifs aux eaux internationales.

Par la suite, la CEE-ONU a organisé, avec la Suisse, les Pays-Bas et de nombreux autres partenaires, un atelier de haut niveau sur le financement de la mise en valeur des bassins transfrontières (Nur-Sultan, 2018), qui a mis en évidence la nécessité de renforcer les capacités des mécanismes financiers disponibles pour la coopération et la gestion des eaux transfrontières et d'étudier plus en profondeur le rôle joué par le secteur privé dans le financement des activités liées à la gestion des eaux transfrontières.

C'est pourquoi un atelier mondial sur le financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières sera organisé en collaboration avec de nombreux partenaires afin de répondre à ces besoins de capacités et aux nombreuses dimensions différentes liées à ce sujet de manière intégrée et globale. Cela comprend les questions relatives aux différents besoins de financement - tant pour la gouvernance des ressources en eau partagées, souvent mais pas toujours par le biais d'organes conjoints/organismes de bassin versant (RBO) - que pour la gestion des ressources en eau et les projets de développement et d'infrastructure, ainsi que les sources de financement potentielles pour ces derniers, tant du secteur public que du secteur privé. Il comprend également les différents défis liés à l'accès aux différentes sources de financement, avec un accent particulier sur l'échange d'expériences entre les pays, les institutions et les secteurs.

Organisé dans le cadre des activités de la Convention sur l'eau, dont le volet sur le financement vise à faciliter le financement de la coopération sur les eaux transfrontières, l'atelier mondial explorera plus avant les possibilités et les défis liés au financement de la coopération sur les eaux transfrontières et de la mise en valeur des bassins - également à la lumière de l'impact du Covid-19 et de son impact potentiel sur la disponibilité des ressources financières pour les bassins transfrontières. Il s'appuiera également sur une étude de fond en cours d'élaboration qui sera distribuée aux participants de l'atelier avant l'événement en quatre langues : anglais, français, russe et espagnol.

II. Objectifs et résultats escomptés

L'objectif principal de l'atelier est de discuter des défis et des opportunités liés au financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et de la mise en valeur des bassins. Plus précisément, l'atelier vise à :

- 1) Fournir une plate-forme et faciliter l'apprentissage mutuel pour discuter des expériences et des bonnes pratiques en matière de mobilisation des ressources financières pour la coopération des bassins et les activités de gestion et de développement des eaux transfrontières.
- 2) Analyser le rôle du secteur privé et des mécanismes financiers innovants dans l'investissement dans les activités liées à l'eau au niveau transfrontière.
- 3) Fournir une plate-forme aux institutions financières internationales (IFI) et aux autres banques et investisseurs pour partager des informations sur leur fonctionnement et les conditions d'accès à leur financement pour les pays et les organisations régionales de financement.

III. Organisation du travail et principales questions à débattre :

L'atelier débutera le 16 décembre 2020 à partir de 11h30 heures et se terminera le 17 décembre à 17h30.

L'atelier sera organisé dans un format virtuel via une plateforme en ligne. L'atelier comprendra une combinaison de tables rondes en ligne, de présentations et d'exercices interactifs.

Sur la base des conclusions et des informations compilées dans l'étude de fond sur la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et de la mise en valeur des bassins, qui sera mise à la disposition des participants en anglais, en espagnol, en français et en russe avant l'atelier, les principales questions qui seront abordées sont les suivantes:

- **Besoins de financement pour la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et de la mise en valeur des bassins**
 - Quels sont les besoins de financement pour les différentes étapes de la coopération transfrontière ?
 - Comment déterminer de la façon la plus efficace et la plus réaliste possible les besoins financiers pour la coopération dans le domaine des eaux transfrontières (par exemple, les organes communs) et de la mise en valeur des bassins (par exemple, les coûts des projets) ?
 - Comment ces besoins évoluent-ils au fil du temps dans des bassins spécifiques et que peut-on apprendre de ces évolutions ?
- **Les sources de financement (publiques, privées) et leur nature spécifique, leurs caractéristiques, les détails opérationnels et les exigences**

- Quelles sources de financement d'origine publique existent pour les pays et comment peuvent-elles contribuer à une coopération efficace dans le domaine des eaux transfrontières et de la mise en valeur des bassins ?
 - Quelle est la facilité d'accès à ces fonds et quels sont les défis à relever pour les mettre à la disposition des acteurs (RBOS, pays, organisations régionales) engagés dans la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et de la mise en valeur des bassins ?
 - Comment amener le Ministère des finances à s'impliquer et à établir un argumentaire pour obtenir un budget pour les activités liées à la coopération dans le domaine des eaux transfrontières ? (par exemple, montrer les coûts évités ; les avantages économiques)
 - Quelles sont les sources de financement public innovantes/non traditionnelles qui peuvent être identifiées et dans quelle mesure sont-elles prometteuses pour combler les déficits de financement ?
 - Quelles sont les sources de financement d'origine privée disponibles pour la coopération sur les eaux transfrontières et de la mise en valeur des bassins ? Pour quelles activités/mesures de bassins transfrontières les sources de financement privées sont-elles appropriées ?
 - Comment les pays riverains et les organismes communs (et autres acteurs) peuvent-ils y accéder (le cas échéant) et quelles sont les exigences qui s'y rapportent ?
 - Dans quelle mesure les mécanismes innovants (obligations vertes, obligations bleues de paix, financement mixte, etc.) sont-ils prometteurs pour le financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et de la mise en valeur des bassins ?
- **Les défis liés à l'accès à ces différentes ressources de financement et les enseignements tirés pour les surmonter**
- Comment les pays riverains peuvent-ils accéder au financement des activités et des projets de développement des eaux transfrontières ?
 - Comment les différentes structures, les mandats et le statut juridique et financier des organismes de bassin fluvial affectent et déterminent le financement qu'ils peuvent recevoir ?
 - Quel rôle jouent les plans d'investissement dans les bassins et comment peuvent-ils être développés ?
 - Comment les différents secteurs d'utilisation de l'eau peuvent-ils être impliqués dans le financement ?
 - Comment réduire les risques liés aux investissements dans les eaux grises et vertes au niveau transfrontière ?
 - Comment le financement durable et les considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) peuvent-ils être utilisés comme point d'entrée pour accroître les investissements réalisés au niveau transfrontière ?
 - Quels sont les principaux défis que doivent relever les organismes conjoints (et les autres acteurs engagés dans la coopération et le développement en matière d'eaux transfrontières) pour accéder aux différentes sources de financement et pourquoi ?
 - Comment ces défis peuvent-ils être surmontés et quelles solutions innovantes pourraient être nécessaires pour y parvenir ?

Un programme détaillé de l'atelier sera publié en décembre 2020.

Les langues de travail de l'atelier seront l'anglais, le français, le russe et l'espagnol.

IV. Participants

L'atelier vise à réunir plus de 100 participants pour un échange et un apprentissage mutuels. L'atelier s'adresse aux :

- Représentants des pays ayant des cours d'eau partagés (des ministères de l'eau, de l'environnement, des affaires étrangères et des finances)
- Représentants des organismes de recherche et des organes communs
- Représentants des institutions financières internationales (IFI) et des banques multilatérales de développement (BMD),
- Représentants des mécanismes internationaux et bilatéraux de financement du climat
- Représentants du secteur privé, notamment des entreprises, des banques privées, des banques d'investissement, des fonds de pension, etc.,
- Représentants des entités des Nations unies travaillant dans le domaine du financement (par exemple, le FENU, l'Initiative financière du PNUE, le Pacte mondial - "CEO water mandate").

V. Organismes

L'atelier mondial est co-organisé par la Banque africaine de développement (BAfD), la Banque asiatique de développement (ADB), la Banque européenne d'investissement (EIB), le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Réseau d'échange d'apprentissage des eaux internationales et réseau de ressources (GEF IW) :LEARN), la Banque interaméricaine de développement (BID), les Pays-Bas (Ministère de l'Environnement et des Infrastructures), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Sénégal (Ministère de l'Eau et de l'Assainissement), la Suisse (Direction du développement et de la coopération), le Fonds d'équipement des Nations unies (FENU), le secrétariat de la Convention sur l'eau de la CEE-ONU, le Fonds mondial pour la nature (WWF) et la Banque mondiale.